

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE

A l'interpellation de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn intitulée :  
"Avenir de la Place du Censuy"

---

Renens, le 13 février 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 5 mars 2009, Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn a déposé au Conseil communal une interpellation intitulée "Avenir de la Place du Censuy". S'étonnant de la présence au cœur de Renens de près de 300 places de parcs gratuites au parking du Censuy, Mme Joerchel Anhorn interroge la Municipalité sur ses intentions concernant l'application pour ce parking d'une stratégie de gestion des places de parc adaptée aux différents usagers et cohérente par rapport à la politique de stationnement de la Ville.

En préambule, la Municipalité tient à préciser qu'elle n'a pas répondu de suite à cette interpellation car elle a eu à l'étude différents projets sur le parking du Censuy qui ne se sont finalement pas réalisés.

En juin 2009, dans son rapport sur l'état des interpellations en suspens ou en cours d'étude, la Municipalité avait déjà souligné l'engorgement des parkings publics au Sud des voies. Cet état de fait s'était vu renforcé entre autres par l'arrivée de l'entreprise Orange. Depuis, un plan de mobilité de l'Administration communale a été mis en place; celui-ci touche les trois parkings communaux Hôtel-de-Ville, Frehner et Censuy ainsi que les places de parc se trouvant sur les sites scolaires.

En 2011, des horodateurs ont été installés sur le Parking du Censuy. Ceux-ci sont tarifés de 08h00 à 19h00 les jours ouvrables, le samedi jusqu'à 17h00, et gratuit le dimanche ainsi que les jours fériés. Le contrôle du stationnement est assumé par la Police de l'Ouest lausannois.

Comme mentionné plus haut, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 un plan de mobilité communal a été mis en place et dans ce cadre-là des autorisations spéciales sont établies pour le personnel communal, les enseignants et les organismes partenaires; ces autorisations sont facturées CHF 60.-- + TVA par mois. Un système d'autorisations de parcage temporaire, à la journée ou demi-journée, a aussi été instauré. Cet ensemble de mesures répond ainsi aux demandes pour une stratégie de stationnement cohérente et des solutions pratiques appliquées au parking du Censuy, telle que mentionnées par Mme Joerchel Anhorn.

---

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn relative à un parking du Censuy payant et d'une stratégie cohérente de gestion des places de parc à Renens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Nicolas SERVAGEON